

Compte rendu du conseil municipal

27 avril 2026

Présents :

Bernard Sellier, Aurélien Eymard, Erwan David, Willy Vieux, David Gué, Noëlle Quandoussi, Martine Girard, Bruno Coureux, Valérie Deppe.

Absents excusés :

Émilie Borne (ayant donné pouvoir à Noëlle Quandoussi),
Sylvie Planel (ayant donné pouvoir à Erwan David).

Secrétaire de séance :

Erwan David

Horaires :

Ouverture de séance : 18 h 15

Fin de séance : 20 h 15

Approbation du précédent conseil municipal (3 mars 2026 – vote du budget 2026)

Après lecture, le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu établi lors du précédent conseil municipal.

1. Délibération portant sur le vote du compte financier unique (CFU)

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (CFU)

INVESTISSEMENT

<u>RÉSULTAT DE CLÔTURE 2024 REPORTÉ</u>	<u>-10745,58</u>		
RECETTES RÉALISÉES EN 2025	229 647,60 €	RAR 2025	0,00 €
DÉPENSES RÉALISÉES EN 2025	103 757,02 €	RAR 2025	113 710,02 €
SOLDE 2025	125 890,58 €	SOLDE RAR	-113 710,02 €
RÉSULTAT CLÔTURE INVESTISSEMENT 2025	125 890,58 €	REEL	115 145,00 €
+ -10745,58		Δ DEJA ENGAGÉ	-113 710,02 €
= 115 145,00 €		RÉSULTAT	= 1 434,98 € *
		COMPTABLE :	
		C'EST LA BASE POUR LES FUTURS INVESTISSEMENTS DE 2026	

FONCTIONNEMENT

<u>RÉSULTAT DE CLÔTURE 2024 REPORTÉ</u>	<u>252 994,92 €</u>	
RECETTES RÉALISÉES EN 2025	302 244,19 €	(DOTATIONS – IMPOTS- LOYERS – RECETTES ASSAINISSEMENT)
DÉPENSES RÉALISÉES EN 2025	236 604,44 €	
SOLDE 2025 (CAF BRUTE)	65 639,75 €	
RÉSULTAT CLÔTURE FONCTIONNEMENT 2025	65 639,75 €	
+ 252 994,92 €		
= 318 634,67 €		

* => PAS DE NÉCESSITE D'AFFECTATION DE FONCTIONNEMENT VERS INVESTISSEMENT
CAR INVESTISSEMENT EXCÉDENTAIRE

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2025 (TRÉSORERIE)

1 434,98 € + 318 634,67 € = 320 069,65 €

POUR MEMOIRE, RÉSULTAT DE CLÔTURE 2024 = 242 249,34 €

Le CFU correspond à une photographie financière de la commune à la fin de l'année. La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaire et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'imposition, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes. En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer l'assemblée délibérante et ainsi de contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales ;
- il indique la CAF ou capacité d'autofinancement. La capacité d'autofinancement (CAF) est l'excédent de ressources dégagé par la commune au niveau de sa section de fonctionnement, qui

pourra être utilisé notamment pour rembourser des emprunts et/ou pour financer de nouveaux investissements ; le solde de la CAF brute 2025 correspond à 65 639 euros.

Une partie importante des subventions prévues pour les travaux engagés reste à percevoir, notamment de la part du département et de l'État. Ce dernier sera le dernier à verser les subventions attendues.

Vote : adopté à l'unanimité.

2. Délibération portant sur l'affectation des résultats

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	65 639.75 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	252 994.92 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	318 634.67 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	115 145.00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-113 710.02 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 318 634.67 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	318 634.67 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Il n'est pas nécessaire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement vers l'investissement car le résultat de l'investissement est excédentaire.

Vote : adopté à l'unanimité.

3. Délibération portant sur le vote des taux d'imposition

Une commune lorsqu'elle décide d'augmenter ses taux d'imposition se doit de respecter ceux moyens alentours pratiqués dans le bassin fiscal dans lequel elle se trouve. Chaque année la commune perçoit des dotations de l'État ainsi que des subventions pour les projets d'investissement.

Les critères d'attribution sont conditionnés par l'effort fiscal de la commune.

Les impôts direct locaux (recettes de fonctionnement sont de trois types) :

- le foncier bâti,
- le foncier non bâti,
- la taxe d'habitation (pour les résidences secondaires)

Une réunion de la commission financière s'est tenue le 21 Avril avec Gilles Coullier (CDL DGFIP)

Il est à noter deux point importants pour pouvoir délibérer à ce sujet :

-Les taux d'impositions de ces trois catégories étant liés, il est impossible de modifier le taux d'imposition sur l'une sans impacter les autres,

-L'augmentation du taux d'imposition constitue un signal adressé à l'État afin d'espérer des dotations constantes, voire en augmentation.

3 simulations ont été réalisées, avec des augmentations de 0 %, 0,5 %, 1 %, dont les recettes respectives seraient de 0 €, 369 € et 667 €. La commission financière propose au conseil une augmentation de 1 %.

Vote : adopté à la majorité (deux abstentions).

4. Délibération portant sur un compte à terme.

Le placement en OAT 30 ans (Obligation Assimilable du Trésor) datant de 1995 a été remboursé fin 2025. Il est proposé de placer cet argent sur un compte à terme pour une durée d'un an, sous réserve que la trésorerie permette de couvrir la fin des travaux engagés et que les taux soient satisfaisants (actuellement autour de 2,6 %).

Le principe approuvé à l'unanimité mais la délibération est reportée à un prochain conseil après présentation d'un plan de trésorerie prévisionnel.

5. Délibération portant sur les actions en faveur du développement des bois sénescents (contrat forestier du PNR du Vercors)

Toutes les parcelles ne s'exploitent pas : certaines, laissées par les bûcherons dans des pentes abruptes ou trop ventées, montrent des lots peu intéressants pour les scieries, des arbres en apparence creux, trop vieux. Les insectes, les oiseaux les peuplent abondamment. Ces habitats, repérés par les gardes ONF et les techniciens du Parc, font l'objet de contrats pour la conservation des arbres sénescents. La protection de l'entomofaune, demeurant indispensable pour l'état de santé de la forêt, il sera proposé au conseil de valider ce contrat. Un recensement des arbres sous contrôle du garde ONF permettra à la commune d'obtenir une subvention régionale proportionnelle au nombre d'arbres non exploités.

Le PNR du Vercors propose une subvention de 2 700 € en échange de l'engagement de la commune à préserver 29 arbres sénescents servant d'habitat à la faune locale.

Vote : adopté à l'unanimité.

6. Délibération portant sur l'adhésion au Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme (SDED – Territoire Énergie)

Le conseil renouvelé doit désigner par délibération deux nouveaux délégués pour le Syndicat départemental d'énergie de la Drôme. L'organisme syndical SDED a fourni l'étude technique

d'éclairage en LED du village et monté le dossier financier pour les aides obtenues (Département et fonds Vert RICE) en 2023.

Il participe également au financement des travaux d'économies d'énergie et d'isolation de bâtiments communaux pour les collectivités.

La date limite pour proposer des représentants étant dépassée, le maire et le premier adjoint sont désignés d'office.

Vote : adopté à l'unanimité.

7. Délibération portant sur la convention entre la commune et la CCD pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme

La convention avec la communauté de communes du Diois facilite l'instruction des permis de construire, les déclarations de travaux, les déclarations préalables, les certificats d'urbanisme, les permis de démolition, etc. Elle évolue et il est aujourd'hui nécessaire d'approuver une nouvelle convention afin d'intégrer des évolutions réglementaires intervenues depuis 2015, comme le transfert par l'État aux maires de la compétence de la police de la publicité et de l'instruction des demandes/autorisations relatives aux enseignes et préenseignes (janvier 2024), de l'instruction des risques (janvier 2026), de prendre en compte la mission de contrôle de conformité souhaitée par les maires et l'appui aux contentieux.

Vote : adopté à l'unanimité.

8. Délibération sur l'acquisition d'un véhicule 4x4

Le véhicule de la commune commence à donner des signes de faiblesse évidents et risque de ne plus obtenir l'agrément du contrôle technique à l'automne. Un véhicule a été réservé dans un garage de Valence avec un kilométrage moyen (100 000 km) et un an de garantie. La délibération n'engage pas le conseil à acquérir ce véhicule en particulier, mais à autoriser un achat de véhicule avec la somme réservée au budget. L'ancien tractopelle, ne répondant plus aux normes de sécurité, pourra être revendu, ainsi que l'ancien 4x4.

Après examen de plusieurs véhicules, le choix se porte sur un Toyota Hilux situé à Valence, au prix de 33 000 € TTC. Le véhicule est jugé en bon état général.

Malgré diverses remarques (prix jugé élevé, questions sur l'état du véhicule, proposition d'acquérir un autre véhicule), le conseil juge que ce véhicule est approprié aux besoins de la commune.

Vote : adopté à l'unanimité.

9. Délibération portant sur l'établissement des commissions et la désignation de leurs responsables

- Commission travaux / eau / assainissement / bâtiments : **responsable : David Gué**
- Commission finances : **responsable : Valérie Deppe**
- Commission enfance-jeunesse : **responsable : Martine Girard**

Vote : adopté à l'unanimité.

10. Délibération portant sur la désignation de deux délégués au Syndicat départemental de la télévision de la Drôme

À l'heure des satellites et de la fibre optique, cette structure obsolète ne correspond plus aux exigences actuelles en matière de diffusion d'images et de télévision ; toutefois, son caractère obligatoire court toujours.

La commune étant adhérente de fait, il est décidé de ne pas désigner de délégués dans l'immédiat.

Questions diverses

- **Chiens errants :**

Malgré un arrêté affiché en mairie, il est proposé de rappeler aux propriétaires de chiens leurs obligations concernant la divagation des animaux et leurs aboiements.

- **Gestion des locations :**

Valérie a pris le relais de Régine pour la gestion administrative des 3 locations : aire de Loisirs, salle des fêtes, Plainet.

Une rotation des membres du conseil sera mise en place pour les états des lieux et la remise des clés. Pour la période mai/juin : Valérie, Noëlle, David, Martine et Erwan assureront cette mission.

- **Chantier participatif :**

Un chantier est prévu le 20 juin pour l'entretien de l'aire de loisirs.

Questions du public

- En cas de nuisances sonores à la salle des fêtes à une heure tardive, il convient de contacter le maire.
- Concernant le projet de stockage de l'électricité via des batteries : l'idée est jugée intéressante, mais nécessite une réflexion approfondie, notamment sur les conditions de stockage (bâtiment adapté, climatisation, etc.).